



Commune de Monéteau

COMPTE RENDU DE LA REUNION
1^{er} mars 2004

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Salle « Pierre et François » au Foyer Communal de Monéteau, le 1^{er} Mars 2004, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Étaient présents : Mme RIMBERT, MM. PONTHEU, MOREL, DUPAS, JOANNIS, Adjoints.
Mmes et MM. SALA, DAMMAN, SILVAN, BOUROTTE, CRENÉ, PETIT, SALMON,
ZAROS, SAMOUR, CARRÉ, ALIGON, AMIOT, BLANVILLAIN, POITOU, Conseillers
Municipaux..

Étaient absents : MM IMBERT, DUGNY, PICARD, Mme MAOUNY, excusés et représentés.
Mme LEGENDRE,

Secrétaire de séance : Mme Martine BLANVILLAIN

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

M. MOREL. Adjoint aux Finances donne lecture du Débat d'Orientation Budgétaire qui reprend :

- Les points essentiels de la Loi de Finances 2004 concernant les Collectivités territoriales :
 - Concours financiers
 - Mesures fiscales concernant les taux d'imposition.
- Les objectifs 2004 , en ce qui concerne :
 - Le personnel , les travaux (fin réaménagement Mairie), les divers travaux de voirie (lotissement F Brochet, rue de Sommeville, enfouissement de réseaux), le remplacement de véhicules, les subventions, les tarifs.

Le Conseil prend note du débat.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - ASSAINISSEMENT

Monsieur MOREL, Adjoint aux Finances, donne lecture du Débat d'Orientation Budgétaire assainissement qui aborde les sujets suivants et leur évolution pour 2004 :

- Renégociation du Contrat d'affermage
- Travaux rue de l'Yonne
- Endettement

Les finances sont saines, il n'est pas nécessaire de modifier la surtaxe.

Le Conseil prend note du débat.

COMMISSION DE FINANCES

Réunis le 19 février 2004, les membres de la commission ont examiné les projets de budget principal et d'assainissement 2004, les demandes de subventions et proposé de ne pas modifier les taux d'imposition.

RÉSILIATION DU CONTRAT VTHR – AVENANT

Depuis le 15 juin 2001, une convention liait la société VTHR à la Commune prévoyant la diffusion de 10 programmes par an pour un prix forfaitaire annuel.

La société VTHR a cessé son activité de diffusion de programme sur réseau VTHR au 15 janvier 2004.

En conséquence, un avenant entérinant cette cessation accompagné d'un avoir de 3317.19€T.T.C., pour la période du 16 janvier au 15 juin 2004 est proposé.

Le Conseil Municipal, accepte l'avenant accompagné de l'avoir et autorise le Maire à signer .

VENTE DE TERRAIN A LA SAPRR

Dans le cadre de la construction de la 3^{ème} voie de l'autoroute A6 dans le secteur AUXERRE-NORD et la mise en conformité relative à la loi sur l'eau, la Société des Autoroutes PARIS-RHIN-RHONE (SAPRR) doit procéder à l'aménagement d'un bassin de dépollution au PR 153.900 sens PARIS-LYON sur le territoire de la Commune de MONETEAU (89).

Bien qu'utilisant largement les emprises disponibles de l'autoroute A6, cet équipement nécessite l'acquisition complémentaire de terrains.

La déclaration d'utilité publique de l'opération a été prononcée par arrêté préfectoral en date du 30 août 2002.

Au nombre des terrains à acquérir figurent les parcelles appartenant à la commune de MONETEAU désignées BE N°145 et 146 « La Métairie des Champs » pour une surface d'emprise totale de 5 a 51ca.

Les conditions de prix définies dans le rapport d'évaluation des Domaines établi à cet effet, à savoir :

Valeur vénale : 4,50 €/m ² x 551 =	2 480 €
Indemnité de remploi : 5%	124 €
Total	2 604 €

Le Conseil Municipal, décide la vente des parcelles désignées au profit de l'ETAT SAPRR au prix sus indiqué, habilite le Maire à signer tous documents, désigne Maître CHANTIER, Notaire à Appoigny 89380 pour rédiger l'acte de vente.

BIENS ABANDONNES

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a engagé la procédure prévue aux articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du Code général des collectivités territoriales à l'encontre de l'immeuble bâti sis avenue de Saint Quentin, n°48 à MONETEAU, et cadastré sous le n° 113 de la section.AM;

Qu'il résulte des procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif les 10 juin 2003 et 5 février 2004 :

- que cet immeuble se trouve actuellement en état d'abandon manifeste ;
- que son propriétaire n'a exécuté aucun des travaux indispensables pour sa remise en état dans les six mois de la notification et de la publication du procès-verbal provisoire, ni depuis le 5 février 2004 date du procès-verbal définitif ;
- que cet immeuble, après son acquisition par la commune dans son état actuel pourrait être affecté aux besoins suivants : réalisation de logements sociaux par l'intermédiaire de l'OPAC

Le conseil municipal, décide de déclarer ledit immeuble en état d'abandon manifeste ; que l'emplacement de ce bien abandonné pourra être utilisé pour la réalisation de logements sociaux par l'intermédiaire de l'OPAC.

Autorise le Maire à poursuivre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique .

REMISE GRACIEUSE DE MAJORATION DE PÉNALITÉ SUR TLE

Par courrier du 2 février 2004 la Trésorerie d'Avallon, nous signale une demande d'étalement de paiement de la Taxe Locale d'Équipement restant due par la SCI MPFM et sollicite la remise gracieuse des majorations et pénalités de retard dues sur cette TLE en application de l'article L 251 A du livre des Procédures Fiscales

Le Conseil Municipal décide la remise gracieuse des pénalités ou intérêts de retard générés par l'étalement du règlement de la TLE de la SCI MPFM.

TRANSFORMATION D'EMPLOIS DANS LA FILIERE TECHNIQUE

Dans le cadre de l'évolution de carrière des agents territoriaux, des propositions d'avancement de grade ont été présentées à la Commission Administrative Paritaire qui a émis un avis favorable.

Afin de permettre ces nominations, il y a lieu de créer les postes correspondants.

De plus, en raison du départ en retraite d'un agent, chargé de tâches d'entretien des locaux au sein du foyer communal, il y a lieu de transformer son emploi afin d'assurer son remplacement.

Le Conseil Municipal décide dans la- filière technique :

- **A compter du 1^{er} janvier 2004**
 - la création de trois emplois d'agents d'entretien qualifié et la suppression de trois emplois d'Agent d'entretien
 - la création d'un emploi d'agent technique qualifié et la suppression d'un emploi d'agent technique
 - **A compter du 1^{er} mars 2004**
 - la création d'un emploi d'agent d'entretien et la suppression d'un emploi d'agent technique qualifié .
- rappelle que les crédits sont ouverts au budget 2004

COMMISSION DES EMPLOIS

Réunis le 9 février 2004, les membres de la commission ont examiné les candidatures reçues pour le poste d'adjoint administratif, option état-civil. Six candidates seront reçues pour entretien et tests.

REAMENAGEMENT DU PARKING ARRIERE DE LA MAIRIE

Le Dossier de Consultation des Entreprises pour le réaménagement du parking arrière de la mairie établi par le Cabinet d'architecte Hervé CAZELLES est soumis au conseil. Il comprend :

- les pièces administratives,
- les plans,
- l'estimation

Le Conseil Municipal, accepte le dossier présenté, rappelle que le financement est ouvert au budget 2004 pour un montant de 275 000 euros, désigne la société ADR Clément pour le tirage des plans, choisit l'appel d'offres ouvert comme mode de consultation et autorise le Maire à lancer la procédure.

COMMISSION DE VOIRIE

Réunis le 14 février 2004 les membres ont examiné :

- *L'enquête publique autorisation d'exploitation de La Société Easydis à Auxerre* et ne formulent aucune observation mais signalent cependant la difficulté pour les poids-lourds à s'insérer dans la circulation de la route départementale 84.
- Acceptent de s'associer aux réunions organisées par la ville d'Auxerre pour la sécurisation de la traversée de Jonches RN 77.
- *Le dossier de réaménagement de la rue de Sommeville* et proposent un traitement spécifique des trois carrefours, l'instauration du régime des priorités à droite, l'aménagement de places de stationnement dans la partie ouest, le réexamen de l'assainissement pluvial, la mise en place d'une réunion avec les riverains .

France TELECOM – Travaux de dissimulation - Rue de l'Yonne

Dans le cadre des travaux de dissimulation du réseau de France Télécom de la rue de l'Yonne, une convention pour la réalisation des travaux est soumise au Conseil.

Elle définit :

L'objet, les désignations des travaux, les prestations concernées par la convention, l'organisation de la maîtrise d'ouvrage, le financement et le cadrage des modalités, la vérification du Génie Civil, la réception et propriété des ouvrages, l'exécution des travaux de câblage, la responsabilité, le raccordement des nouveaux clients, la durée de la convention.

Le devis s'élève à 6 512€H.T.

Le Conseil Municipal, accepte la convention, autorise le Maire à signer, accepte le devis .

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÈNER

Un seul dossier présenté, le conseil ne préempte pas .

AFFAIRES DIVERSES

- Invitation du conseil le 14 mars 2004 au circuit national de cadets de sabre
- Accord pour implantation de panneaux d'information pour l'ex-camp du CIGA.

Prochain Conseil :

lundi 29 mars à 20h15

Tour de table

Mr SALMON :

L'association des commerçants d'Auxerre maintient son recours en Cour Administrative d'Appel, le projet est-il toujours maintenu. REP. oui

Mr DUPAS :

Réaménagement de la Mairie travaux prévus fin mai .

Mr MOREL :

Demande des personnes intéressées pour l'assister dans le choix de la société informatique.
